



AFK Formations

Convention de formation professionnelle

AFK Formations – organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 44670699067 auprès de la Préfecture de Strasbourg – organise la formation de **Jérémy PERICHON** intitulée « **L'intervention orthophonique en langage écrit auprès des adolescents** »

Information pratiques :

Dates : 28 et 29 mars 2024

Horaires :

jour 1 : 8h45 - 12h30 / 13h45 - 17h30

jour 2 : 8h45 - 12h30 / 13h45 - 16h30

Nombre d'heures au total : 14 heures

Pré-requis : être orthophoniste et logopède et pouvoir le justifier

Lieu de formation : STRASBOURG

Tarifs : 400 Euros pour les libéraux avec ou sans financement FIFPL / 532 Euros pour les salariés et les libéraux avec un financement DPC

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les caractéristiques et les spécificités psychologiques, sociales et cognitives émergentes lors de la puberté.
- Définir les différentes typologies de motivation et les repérer lors d'une situation clinique.
- Mener une entrevue motivationnelle avec le patient et ses proches.
- Développer des savoir-être et des savoir-faire propices à la mise en place d'un partenariat de soin.
- Faire émerger une demande en lien avec la plainte et les répercussions du trouble dans le quotidien.
- Évaluer et mesurer le degré de retentissement fonctionnel du trouble
- Parvenir à une décision de soin partagée dans le cadre d'une prise en soin en langage écrit.
- Formuler des objectifs SMART concertés avec le patient (et sa famille).
- Hiérarchiser un plan de soin en fonction des besoins, des attentes et des potentialités de l'adolescent.
- Rédiger un Plan d'Intervention Orthophonique Concerté
- Proposer des activités promouvant la participation sociale du patient.
- Soutenir le transfert des objectifs thérapeutiques dans le quotidien.

Objectifs opérationnels :

- Proposer un accompagnement singulier aux adolescents présentant un trouble spécifique du langage écrit de la restitution du bilan jusqu'à la fin de la prise en soin orthophonique.
- Intégrer les connaissances théoriques rencontrées en lien avec la motivation et l'autodétermination.
- Recourir à des outils d'évaluation fonctionnelle dans une visée intégrative et pluriprofessionnelle.
- Élaborer un plan d'intervention orthophonique adapté aux besoins et aux défis du patient.
- Impliquer activement le patient et ses proches tout au long de l'intervention orthophonique.
- Actualiser ses connaissances relatives à la rééducation orthophonique du langage écrit.
- Proposer des outils et des applications cliniques en lien avec chaque domaine d'intervention.

Méthode pédagogique :

- Apports théoriques par la méthode de l'exposé.
- Powerpoint.
- Ateliers, réflexions en groupe(s) et mises en situation à partir de supports proposés par le formateur.

Méthode d'évaluation :

Contrôle des connaissances acquises tout au long de la formation (quizz, évaluation pré et post-formation)

Accessibilité :

En présentiel, toutes les formations ont lieu dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes les situations de handicap ou besoin d'adaptation de la formation, merci de nous contacter le plus en amont possible (1 mois) pour étudier la faisabilité et les adaptations possibles de la formation : logistique, technique, pédagogie et animation de la formation.

Entre les soussignés :

AFK Formations

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 42670490367
auprès de la Préfecture de Strasbourg
Représenté par Aurélia FORESTIERI-KELLER 8, rue du vignoble 67530 OTTROT

dénommé l'organisme de formation

ET

Prénom :

Nom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

.....

Numéro ADELI :

Employeur et adresse de l'employeur si salarié pris en charge :

.....

dénommé le stagiaire.

Est conclu le contrat de formation professionnelle suivant, en application des dispositions du livre III de la Sixième partie du Code du Travail.

Modalités et délais d'accès :

Possibilité de s'inscrire jusqu'à la veille de la formation, soit le 27 mars 2024.

Pour les libéraux, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 BIC CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les salariés pris en charge par l'employeur, la convention devra être établie et signée par votre employeur EN DOUBLE EXEMPLAIRE. Le règlement devra parvenir à l'organisme de formation dans le mois suivant la session par

virement bancaire ou par chèque. Votre attestation de présence vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

En cas d'arrêt anticipé de la formation du fait de l'organisme de formation ou du formateur, le prix du stage sera remboursé au stagiaire selon le prorata temporis. Aucun autre frais lié à cette interruption ne sera pris en charge par AFK Formations.

Toute annulation de votre inscription qui interviendrait plus de 30 jours avant le début du stage donnera lieu à un remboursement (déduit d'une somme forfaitaire de 200 €, correspondant à l'acompte, pour frais de dossier).

Si l'annulation intervient dans les 30 jours précédant le début du stage, le prix du stage restera acquis à AFK Formations, sauf cas de force majeure justifiable.

Tout désistement en cours de stage ne donnera lieu à aucun remboursement du prix du stage. Le stagiaire en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

De manière générale, en cas de problème ou de réclamation merci de me contacter par mail (aureliaforestierikeller@gmail.com), nous chercherons des solutions dans la mesure du possible.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

A, le

AFK Formations

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by the text 'AFK Formations'.

Le stagiaire

L'employeur (pour les salariés pris en charge)